



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 AVRIL 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 30 mars 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

#### Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Marc ESNAULT (pouvoir à Marie-Christine CRIBIER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jocelyn MINATCHY (Pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Jacques BENISTY (pouvoir à Thomas ZLOWODZKI).

#### Absents Excusés :

Mélanie SCHLATTER

Nombre de membres  
composant le conseil : 39

en exercice : 39  
présents : 29  
représentés : 9  
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Mohammed ZAOUÏ est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

### Délibération n°23-34

DGST : Denis DRAPPIER

Service : Aménagement et développement Durables

Affaire suivie par : Denis DRAPPIER

### VEGETALISATION ET DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR DE LA MARTERNELLE DE L'ETANG

### DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU les aides proposées par la Région Ile-de-France au titre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zéro-phyto, approuvée par la délibération n° CR 103-16 du 22 septembre 2016, et le règlement d'intervention en faveur de l'Eau, des milieux aquatiques et humides approuvé par la délibération n° CP 16-546 du 13 décembre 2016 modifiée par délibération n° CP 2021-198 du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**CONSIDERANT** la volonté de la collectivité de s'engager dans une transition environnementale à travers notamment la préservation de la ressource en eau et la végétalisation de la ville,

**CONSIDERANT** la contractualisation avec le cabinet Verdi en qualité de maître d'œuvre du projet de végétalisation de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang,

**CONSIDERANT** le projet de végétalisation de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang,

**CONSIDERANT** que le projet de végétalisation de désimperméabilisation de la cour de la maternelle de l'Etang, est éligible aux aides proposées par la Région Ile-de-France au titre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zéro-phyto,

**CONSIDERANT** que la commune sollicite l'octroi d'une subvention au taux maximum auprès de la Région Ile-de-France.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** la commune à déposer une demande de subvention pour ce projet auprès de la Région Ile-de-France, au titre de la stratégie régionale en faveur de l'eau, des milieux aquatiques et humides, pour la renaturation des berges, la désimperméabilisation et le zéro-phyto, à solliciter et encaisser ces financements,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subventions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération,

**DIT QUE** les recettes correspondantes seront imputées au Budget de la Ville.

**VOTE**

Pour : 38

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

